Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

Le flash fédéraCtion

Mars 2013

Journal d'information des actions et de la politique fédérale destiné à tous les Centres sociaux culturels du Bas-Rhin et à nos partenaires.

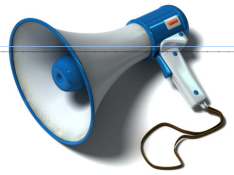

Edito

Etat des lieux des centres socioculturels du Bas-Rhin

Au cours de l'année 2013, la Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin va piloter la démarche d'état des lieux des centres sociaux du département. Menée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), cette étude a pour objectif premier d'évaluer l'impact des différentes activités et services proposés par nos centres aux habitants de leurs territoires. Il s'agira de réinterroger les effets des projets et actions en termes de plus-value sociale.
En rapprochant analyse de données socio-économico-démographiques et actions menées par nos centres, il s'agit de souligner l'importance de nos missions et de montrer l'impact en termes de cohésion sociale et de développement social local.

L'enjeu de cet état des lieux est ainsi d'élaborer une vision stratégique partagée entre nous et nos financeurs, la réflexion sur de nouveaux modes d'actions communs qui permettront de repenser les formes de solidarité au sein de notre réseau. Ce diagnostic participatif permettra de questionner notamment la vision du territoire, la mobilisation des ressources locales, ou encore les valeurs collectives de nos centres pour mettre en évidence nos capacités d'organisation et d'innovation.

Afin de mener à bien cet état des lieux départemental, deux groupes techniques composés de directeurs de structures ont été créés. Ils contribueront à la construction d'un référentiel et à l'analyse des moyens au service des projets CSC.
Un comité de pilotage dans lequel seront représentées la FDCSC 67 et la CAF, ainsi qu'un comité de suivi qui pourrait être calé sur les temps de rencontres des directeurs de centres, vont être constitués.

Fin janvier 2013, la Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin a également recruté une chargée de mission qui assurera la réalisation de cet état des lieux.
Les grandes étapes dans l'avancée de ce travail d'état des lieux feront l'objet d'une information régulière à l'ensemble du réseau des centres socio-culturels du Bas-Rhin.

Sommaire

Edito Page 1
Animation réseau Page 2
Infos fédérales Page 4
Infos nationales Page 5
Actualité des centres Page 9
Agenda Page 10

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

> Animation du réseau : PEJA

Etude de faisabilité
du 18 au 20 janvier 2013

Cette action a été soutenue par le programme européen pour la Jeunesse et menée en partenariat avec le Réseau Express Jeunes et le CASF de Bischwiller.

L'étude de faisabilité a duré 2 jours et s'est déroulée sur Strasbourg. Elle a permis à 7 professionnels et 5 jeunes de se rencontrer autour des questions d'inclusion des jeunes.

L'objectif de cette rencontre était de favoriser les échanges entres les professionnels et les jeunes issus de quatre pays européens autour de la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des actions mobilisables par les acteurs.

Ce projet a permis de promouvoir les orientations visant la promotion de la citoyenneté active des jeunes et la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Résumé du projet

Cette visite de faisabilité a permis de favoriser la mise en place de temps d'échanges et de prise de connaissance des expériences développées dans quatre pays européens (Italie – Roumanie – Allemagne et France) quant aux questions d'inclusion sociale et professionnelle des jeunes.

Les deux jours de rencontre ont été l'occasion, suite aux échanges préalablement menés, de construire de nouvelles possibilités en termes de poursuites de partenariats et de coopérations possibles et envisageables.

Cette visite a favorisé la mise en contact, pour la première fois, de professionnels et de jeunes qui ne se connaissaient pas. Elle a aussi rendu possible la découverte de l'organisation des structures présentes, et de leurs actions en direction des jeunes pour favoriser leur inclusion sociale et professionnelle. Ces échanges ont aussi permis de repérer dans quelle mesure ces organisations, actions, pratiques étaient adaptables et/ou transposables dans les autres pays.

A partir des constats et des situations dans les différents pays, le groupe s'est intéressé aux moyens accordés aux structures dans le cadre de la mise en œuvre de réponses alternatives et innovantes pour rendre effective l'inclusion sociale et/ou professionnelle des jeunes. Ces temps de débats ont aussi permis de s'interroger sur la pertinence, l'impact et la reconnaissance du travail réalisé par les professionnels en faveur des jeunes mais aussi en termes de développement social local.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

> Animation du réseau : PEJA

Tout au long de ces deux jours, les échanges se sont faits sous forme d'ateliers de travail participatifs propres à l'éducation populaire. Nous avons organisé plusieurs temps de travail sous différentes formes : des temps constitués de jeux d'intégration pour faciliter la connaissance réciproque et la mise en lien des personnes présents en vue de favoriser et de faciliter les échange sur les deux journées de travail.

Les participants ont été invites à exprimer leurs attentes et inquiétudes relatives au contenu et à l'organisation de cette visite de faisabilité. Ces deux jours ont permis de mieux connaître les objectifs, publics cibles, les actions, les modes de fonctionnement, et les moyens mobilisables pour chaque structure.

La visite au sein du centre socio-culturel de l'Elsau a apporté la dimension pratique et a permis aux partenaires de percevoir les conditions et le mode de fonctionnement et la structuration d'un centre socio-culturel français.

La visite des différents secteurs du centre a permis de concrétiser les échanges entre les participants. Les temps de mise en commun collectifs et les temps d'approfondissements ont donné la possibilité à chacun de poser les questions complémentaires ou d'avoir des suppléments d'explications.

Enfin, les jeunes ont été invités à témoigner de leurs expériences, de leurs attentes, mais aussi de leur positionnement quant à l'existence de ces structures socio-culturelles.

Les témoignages des deux jeunes français et de deux jeunes allemandes ont facilité l'ouverture du débat sur la question de l'impact et de l'utilité des centres socio-culturels, ou autres formes d'organisations européennes visant à l'inclusion des jeunes.

Les participants ont également eu l'occasion de célébrer l'anniversaire du Réseau Express Jeunes, ce qui leur a permis de rencontrer d'autres partenaires.

A partir des échanges, nous avons travaillé à l'organisation concrète des suites à donner à cette visite de faisabilité. Ainsi, trois projets ont émergé :

- 2 sur l'échange de jeunes dont 1 permettant la participation de français au projet porté par les partenaires allemands

- 1 projet sur l'impact des structures socio-culturelles en Europe

Enfin, la visite s'est conclue par une évaluation : retour sur les attentes et les craintes ; l'évaluation des conditions logistiques et l'évaluation des méthodes utilisées.

Cette visite de faisabilité s'est faite en anglais et n'a pas posé de problème quand à la compréhension des échanges par tous.

Cette étude de faisabilité a posé les bases d'une première rencontre qui a permis de construire de nouveaux projets pour 2013 et 2014.

Un grand merci à nos partenaires européens ; au PEJA qui a apporté sont soutien financier, au Réseau Express Jeunes et au Centre de Bischwiller qui ont permis la réalisation de ce projet.

> Les informations fédérales

Accompagnement Ziegelwasser

L'une de nos missions essentielle est de participer à la création et au développement des centres sociaux grâce à notre force qui s'appuie sur les compétences et les expériences de notre réseau des centres adhérents (salariés et bénévoles) pour aboutir à la co-construction d'une solution adaptée.

En Mars 2012, nos partenaires institutionnels se sont orientés vers un appel à projet visant à « définir la mise en œuvre d'un projet social avec les habitants du quartier de Ziegelwasser en vue de l'obtention d'un agrément centre socio-culturel ».

En Avril 2012, le choix final s'est porté sur le projet porté par l'ARES. Notre réseau a proposé d'accompagner cette démarche (formation des bénévoles – accompagnement des équipes – partage d'expériences auprès d'autres directeurs…).

En Décembre 2012, suite à des actes de violences envers les salariés de la maison de quartier, le projet porté par l'ARES est arrêté.

Depuis, notre Fédération reste préoccupée et inquiète de la situation du Ziegelwasser . C'est pourquoi, nous avons fait savoir à nos partenaires que nous souhaitions prendre part aux réflexions qui seraient mises en place.

Suite à la rencontre du 7 février 2013 dans les locaux de la Maison REUSS au Neuhof concernant la réflexion sur le devenir de la Maison de quartier ZIEGELWASSER, le Bureau de la Fédération, réuni le 11 février, a confirmé l'engagement pour ce pilotage et l'accompagnement des habitants et des associations du quartier déjà engagés dans une démarche.

Dans la situation actuelle, nous pensons qu'il est indispensable de faire un état des lieux du territoire pour être en mesure de déterminer, avec l'ensemble des acteurs, les besoins et les attentes. A partir de là, il nous faudra proposer et définir collectivement la solution la plus adaptée pour les habitants et le territoire du Ziegelwasser.
Ce travail nécessitera la mobilisation de l'ensemble de notre réseau pour nous assurer la construction collective d'une réponse adaptée.

Démarches auprès des sénateurs et députés

La Fédération nationale a mis en route une démarche auprès du Premier ministre afin qu'il convoque une réunion interministérielle sur le thème des centres sociaux. Il s'agit de rendre visible la transversalité des actions des centres sociaux, d'alerter sur l'importance dans la COG en discussion que la CNAF ait les moyens suffisants pour continuer de soutenir les centres sociaux et d'en créer de nouveaux, de questionner sur comment l'Etat prend en compte un tel réseau (2000 structures en France) dans ses réflexions sur l'évolution de l'action sociale, éducative, culturelle, etc..

Un courrier de demande de soutien a été envoyé à une centaine de députés. Notre Fédération a également interpellé les Députés et Sénateurs alsaciens.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

> Les informations nationales

L'essentiel de la réforme sur la refondation de l'école et des rythmes éducatifs du premier degré

L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue pour la rentrée scolaire 2013 avec un report possible pour les collectivités qui en feraient la demande à 2014.

Les principaux objectifs de la réforme

Cette réforme doit permettre à l'enfant d'être dans les conditions d'apprentissage optimale pour ainsi favoriser la réussite scolaire de tous. Elle vise notamment à :

- assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, grâce à une meilleure répartition du temps, notamment en allégeant des heures d'enseignement en classe sur la semaine.

- mieux articuler les temps scolaires et périscolaires. Ces derniers seront consacrés à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer la curiosité intellectuelle de l'élève et à renforcer son plaisir d'apprendre et d'être à l'école .

Le cadre national d'inscription de la réforme

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 24 heures répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin. Cette nouvelle organisation va permettre d'alléger les journées de 45 minutes

- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30 ;

- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

- Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leur apprentissage, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

- Un certain nombre de dérogations sont possibles, notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin, l'augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5 heures 30 ou celle de la durée de la demi-journée pour la porter à plus de 3 heures 30.– pourront être accordées. Elles devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.

- Le maire pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune

Un outil pour la mise en œuvre de la réforme

- Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

- Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. Elle associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

- Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le financement de la réforme

- Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève

- Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 € supplémentaires par élève, soit 90 € par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 € par élève

- Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU ou à la DSR toucheront ces 45 € par élève .

Si nous partageons les principes fondateurs de cette réforme, il nous apparaît indispensable que sa mise en place se fasse dans des temps de travail collaboratifs pour en assurer sa réussite et de ce fait l'épanouissement de l'enfant.

Il est aussi important de considérer l'impact que cette réforme va avoir dans le cadre des partenariats actuellement existants ou à venir, ainsi que sur les modalités de fonctionnement et d'organisation des centres socio-culturels.

Aussi, nous adresserons aux élus des différentes communes afin qu'ils nous communiquent dès que possible les choix qui auront été opérés dans le cadre de cette réforme et leur proposerons de travailler avec eux à sa mise en place.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

> Les informations nationales

L'emploi d'avenir

L'emploi d'avenir est entré en vigueur au 1er novembre 2012.

Les emplois d'avenir ont pour objet de permettre aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi en raison d'un défaut de formation ou du lieu d'habitation d'accéder à une première expérience professionnelle.

Ce nouveau dispositif se décline dans le secteur non marchand sous la forme d'un Contrat Unique d'Embauche (CUI-CAE).

L'emploi d'avenir est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.

À titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

Le rôle en tant qu'employeur est de pouvoir offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi et de lui donner les moyens de se former.

Ce contrat comporte plusieurs avantages :

- embaucher un jeune motivé
- une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic (35 % pour les entreprises privées).
- Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toute difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

EMPLOIS D'AVENIR :
L'ACEPP, LA FCSF, LE SNAECSO S'ENGAGENT POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ

L'Acepp, *tête de réseau de 27 fédérations locales regroupant 1.000 initiatives parentales dont 800 lieux d'accueil petite enfance (crèches, haltes-garderies, multiaccueils…),*
La FCSF, *tête de réseau de 42 fédérations locales regroupant 1.100 Centres sociaux*,
Et le Snaecso, *syndicat national représentant les 4.000 employeurs de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial dont ceux cités ci-dessus,* partagent les mêmes préoccupations quant à l'insertion professionnelle des jeunes.

Le poids des chiffres est inquiétant : plus de 22% des jeunes de 16-25 ans sont au chômage soit plus de 500.000 personnes dont 120.000 sortent du système scolaire chaque année sans qualification ; seuls 19% des jeunes travaillent dans l'économie sociale et solidaire à l'image de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial.

Face à ce constat, ne pouvant rester inactif, le gouvernement a conçu le dispositif « emplois d'avenir » dont l'ambition collective est d'offrir à ces jeunes une chance d'insertion professionnelle pour se rapprocher de l'emploi et reprendre confiance en eux et en leur avenir [(1)].

Le gouvernement compte sur la mobilisation de tous/toutes, en particulier des entreprises de l'économie sociale et solidaire dont nous faisons partie.

Préoccupante, la situation de ces jeunes ne peut que nous interpeller.

Mais nous voilà pris en tenaille entre la volonté de participer à un effort national de solidarité, qui correspond bien à nos valeurs, la persistante difficulté de trouver des financements complémentaires et le besoin des associations de la branche professionnelle d'avoir des salariés qualifiés pour mieux mettre en œuvre nos projets.
Ne nous méprenons pas : il ne s'agit pas de recourir à de la main-d'œuvre bon marché, ni de trouver dans les emplois d'avenir une opportunité de financements, mais bien d'accompagner des jeunes en difficulté vers des emplois de qualité et une qualification.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

Trois ans, ça laisse du temps pour rendre possible une expérience professionnelle réussie débouchant sur une éventuelle pérennisation de l'emploi. Nos expériences démontrent que cela nécessite un accompagnement renforcé de la part de l'employeur (*tutorat* notamment), la volonté d'une équipe d'intégrer une personne, des parcours de formation adaptés à la situation de chaque jeune (*allant de l'acquisition de savoirs de base à un diplôme*) et aux métiers exercés dans l'association.
Tant l'Acepp, la FCSF que le Snaecso, conscients que la décision est locale, n'ont pas souhaité engager leurs réseaux quantitativement auprès de l'État sur la création d'un nombre d'emplois d'avenir.

Nous pensons qu'il appartient, en effet pour cela, à chaque association de nos réseaux, au regard de sa situation, de se poser la question de la création de postes au titre des emplois d'avenir.

Nous préconisons ainsi une démarche de réflexion collective priorisant le projet associatif avant d'aborder la logique économique de l'emploi : repérer les besoins en terme de missions à renforcer ou à créer au sein de l'association ; l'inscrire dans une démarche de gestion des ressources humaines à 3/4 ans (*en s'appuyant notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences particulièrement adaptée comme aide à la décision*).

Nous insistons sur la nécessité de créer les conditions de réussite de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle pour chaque jeune embauché en emploi d'avenir. Pour ce faire, les deux réseaux fédératifs, **l'Acepp et la FCSF, ainsi que le Snaecso s'engagent à :**

• **ACCOMPAGNER** les associations dans leur projet global de création d'emplois d'avenir en leur fournissant toutes informations et appuis techniques nécessaires sur l'opportunité, les conditions, la faisabilité, le suivi et l'anticipation des sorties du dispositif dans une logique de qualité de l'emploi ;
· **AIDER** au repérage des activités et des métiers de la branche professionnelle permettant l'accueil de jeunes en emploi d'avenir ;
· **FACILITER** la recherche de cofinancements des emplois d'avenir auprès des collectivités locales (*CG, CR…*) pour couvrir les coûts salariaux directs et indirects pour la part non couverte par l'État ;
· **IMPULSER** l'organisation de formations professionnelles en recherchant des cofinancements auprès des OPCA et des conseils régionaux et tout autre financeur ;
· **INCITER** à l'exercice d'une fonction d'accompagnement par une personne nommément désignée au sein de l'association ;
· **ENCOURAGER** des projets de formation à l'exercice de la fonction tutorale pour des animateurs aguerris ou tout autre salarié associatif bénéficiant d'une expérience professionnelle avérée.

La réussite de ces différentes opérations, nécessairement en collaboration avec les missions locales et/ou Pôle Emploi et/ou Cap Emploi, reposera sur notre capacité à développer des alliances à différents niveaux du local au national avec d'autres acteurs (*les foyers de jeunes travailleurs, les régies de quartier…*) dans le but de mutualiser des moyens et des ressources pour rendre possible, par exemple, des actions collectives de formation.

Paris, le 1er mars 2013.

(1) Il est ainsi proposé aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes travailleurs handicapés) pas ou peu qualifiés (niveau CAP ou BEP maximum) rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi :
• une première expérience professionnelle dans le cadre d'un CDD ou CDI en principe à temps plein d'une durée maximum de 3 ans
• et une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.
L'État vient en aide aux employeurs associatifs désireux de prendre part à cet effort de solidarité nationale envers les jeunes par le soutien financier suivant :
- une prise en charge de la rémunération du jeune embauché dans la limite de 75% du SMIC
- l'exonération de charges sociales.

Pour aller plus loin sur les emplois d'avenir : fiche pratique « emplois d'avenir ».

Pour tout renseignement sur le financement des formations, vous pouvez contacter Uniformation.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

> Les informations fédérales

Congrès 2013 —Fabrique des possibles

Tout au long du Congrès, un large espace dédié aux échanges, aux débats, aux présentations de projets ou aux rencontres sera proposé aux congressistes : le Magasin!
Le Magasin est par excellence le lieu de la contribution des Centres sociaux. Sa programmation dépendra en effet en grande partie des propositions qui nous seront faites.

Ces propositions peuvent s'inscrire dans 5 espaces distincts:

> Des « îlots » thématiques de présentation de projet

Des « espaces » seront mis en place dans le Magasin afin que les Centres sociaux, ou groupements de centres sociaux, ou fédérations puissent présenter aux congressistes des projets et des actions qui leur tiennent à cœur. Ces « espaces » seront regroupés en « îlots » thématiques » qui pourront varier au cours des trois journées. Ainsi sur un même « ilot » trois ou quatre thématiques pourront être présentées sur les trois journées.
Le principe retenu pour ces présentations est la mise en débat avec les congressistes. En effet, il ne s'agit pas simplement d'accrocher des panneaux de présentation à un mur mais de pouvoir présenter sa contribution dans un dialogue avec les participants, de croiser des regards, de s'interroger, de partager...

Les projets ou réalisations présentés doivent s'inscrire dans la thématique générale du Congrès: le développement du pouvoir d'agir des habitants.
Nous souhaitons en effet mettre en valeur des projets ayant pour but de transformer des situations locales, en s'appuyant sur les colères, les
savoir-faire ou les envies d'agir des habitants du territoire.

Cette approche suppose :
Avoir **une écoute des habitants et du territoire,** basée sur des stratégies et des outils d'écoute pour collecter les paroles des habitants du territoire.
Organiser **des rencontres collectives** pour analyser les situations-problèmes (ou les projets) des habitants et concevoir des actions collectives susceptibles d'améliorer ou embellir leurs conditions ou leur cadre de vie.
Mettre en place **des actions collectives**, c'est à dire s'engager dans une démarche de transformation du contexte social, en mobilisant plus largement des habitants, en interpellant des élus ou en proposant des actions citoyennes (définies et conduites par des citoyens, à partir de leurs ressources).
Ces présentations peuvent s'appuyer sur différents supports, (panneaux, kakemono, photos, vidéos, sons, web) ou documentaires (brochures, livres, etc.).

> Des agoras

Nous avons souhaité donner la possibilité aux congressistes de débattre de questions qui les préoccupent ou les intéressent particulièrement et qui n'appartiennent pas nécessairement à la thématique générale du Congrès. Il peut s'agir de question spécifiquement liées à un métier (animateur, référent famille, etc.), à un type d'activités (accompagnement scolaire, activités linguistiques, etc.) ou tout autre sujet qui pourrait toucher des bénévoles ou des salariés des Centres sociaux (gouvernance, économie du centre, etc.).

> Un pôle numérique

Un espace équipé d'ordinateurs et d'une connexion internet sera également mis à disposition des congressistes au sein du Magasin. Il sera destiné à la présentation des projets multimédias des centres sociaux: sites web, blogs, wikis, web documentaires, CD-ROM, etc.

> Une librairie - médiathèque

Vous avez produit des livres, des films, des brochures, des outils d'animations… Que vous avez mis en forme et qui du coup peuvent être diffusés, partagés voire vendus… Cela est possible dans la librairie – médiathèque.
Par ailleurs, vous connaissez des ouvrages, des livres, des films, des brochures, des outils d'animations que nous ne pouvons pas manquer de mettre à dispositions … Merci de nous les signaler.

> Un cinéma

Il y aura aussi dans le magasin un espace de projection vidéo permanent, dans lequel vous pouvez proposer l'ensemble de vos réalisations vidéo, films, documentaires.

Inscription sur le site du Congrès :
http://congres2013.centres-sociaux.fr/

Réunion d'information pour les salariés et bénévoles des CSC avec la présence de la FCSF le vendredi 15 mars à 18h30 au CSC de la Meinau

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

L'actualité des Centres

Meinau

Dans le cadre de "la journée des droits des femmes" et du projet "Filles/Garçons, Femmes/Hommes, et si on parlait de Nous ?" portés par un groupe de partenaires et animé par le Centre Socioculturel de la Meinau,

- **le samedi 9 mars 2013**

14h30 : Diffusion du dernier film réalisé par Artenréel et le groupe d'adolescent(e)s "The Moon Women"
Théâtre forum
16h30 : Buffet sucré et salé

- **le mardi 12 Mars 2013**,

projection du film "la journée de la Jupe" à 14h30 à la Médiathèque de la Meinau avec intervention du CIDFF.

Votre contact : Marie CHAUDEMANCHE, conseillère en ESF 03 88 39 49 58

ARES

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour le droit des femmes, l'ARES organise une rencontre - débat le **vendredi 15 mars** à 20h00.
Le Mouvement du Nid mettra en débat l'« abolition du système prostitueur ».
Faut-il pénaliser les clients ?
Quelles alternatives à la prostitution ?
Quelles conceptions des rapports hommes - femmes ?
La prostitution peut-elle être un choix, un droit ?...
Entrée libre

Fossé des Treize

Élégante, surprenante, douce, audacieuse ou encore espiègle; ce **vendredi 8 mars**, la femme est à l'honneur.
Dès **18h30**, le Fossé des Treize ouvrira ses portes, l'équipe de l'EM Fashion Week vous réserve une soirée inoubliable et pleine de surprises. Amateurs ou passionnés de mode, petits et grands, ils vous attendent nombreux.
Entrée : 3 €
Réservation par mail à emfw.defile@gmail.com

Au-delà des Ponts

Petit déjeuner des habitants du Port du Rhin
Vendredi 8 mars de 7h30 à 10h30

Cette action qui aura une occurrence mensuelle aura pour principe d'être à l'écoute des habitants du Port du Rhin. Le CSC veut rester à l'écoute des doléances des habitants afin de mettre en place un projet qui répond au plus près des attentes du quartier. Ce temps sera également un moment pour répondre aux éventuelles questions des habitants sur le CSC ou les autres structures du quartier.

Haguenau

Du 9 au 23 mars, Haguenau vit au rythme nippon avec plus d'une cinquantaine d'évènements pour tous les publics : arts martiaux, manga, cuisine, niwaki, bonsaï, bande dessinée, sculpture, expos, concerts, films, conférences ou ateliers...
Le CSC Robert Schuman et le Langensand participent à plusieurs animations.

Centres Socioculturels
Fédération du Bas-Rhin

Agenda

Date / Horaire	Objet	Lieu
11 mars 18h30	Conseil d'administration fédéral	CSC Cronenbourg
12 mars 14h30	Réunion référents familles	CASF Bischwiller
14 mars 9h30	Réunion agents d'accueil et secrétaires	CSC Elsau
26 mars 14h30	Groupe animation globale	Port du Rhin
28 mars	Réunion animateurs jeunes	Neudorf Neufeld
28 mars 14h30	Groupe bénévolat	Fédération

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site à l'adresse suivante :

www. basrhin.centres-sociaux.fr

Vous pouvez nous contacter, pour toute information, par :

Courriel
info@centres-socioculturels-67.org
ou
instances@centres-socioculturels-67.org

Téléphone
03 88 35 99 95